



Le 31 mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

COÛT DE LA VIE

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

PROTECTION DE L'ENFANCE

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Fitch

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

COÛT DE LA VIE

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

M. Coon

L'hon. M. Higgs

SANTÉ MENTALE

M. McKee

L'hon. M^{me} Shephard

M. McKee

L'hon. M^{me} Shephard

[Traduction]

COÛT DE LA VIE

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, demain, nous serons le 1^{er} juin. Le coût de la vie augmente d'un mois à l'autre, depuis environ cinq mois. Aujourd'hui encore, le prix à la pompe s'élève à 2,08 \$. Le premier ministre, inactif et indifférent qu'il est à l'égard des gens qui, en ce moment, éprouvent vraiment des difficultés chaque fois qu'ils veulent faire le plein ou qu'ils essaient de le faire, a marmonné différentes idées. Il a parlé d'un rabais qui n'a jamais été instauré — il a changé d'avis. La semaine dernière, il a parlé d'une solution ciblée, et tout le monde attend de voir ce qu'il veut vraiment dire. Monsieur le président, puisque d'autres provinces prennent vraiment la question au sérieux et prennent des mesures pour aider les gens, le premier ministre annoncera-t-il l'objet de sa proposition?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que, la semaine dernière, lorsque nous avons parlé de la question... Elle a été soulevée à quelques reprises relativement à une mesure devant être présentée cette semaine, et c'est effectivement vrai. Nous envisageons un programme pour les aliments et le carburant qui sera effectivement destiné aux personnes les plus vulnérables. Il s'agit d'un programme qui pourrait correspondre à environ 20 millions de dollars et qui pourrait être mis en oeuvre rapidement. Il pourrait être mis en oeuvre en juin. Il n'y aura pas de période d'attente de six mois. Le programme sera effectivement lancé et mis en oeuvre et, en temps opportun, fournira aux gens une aide adaptée à leurs besoins.

Lorsqu'il est question de prendre des mesures, il faut prendre des mesures qui auront vraiment un effet. Le programme ne vise pas les gens qui n'ont pas besoin d'aide pour ce qui est de faire le plein. Il vise les gens qui constatent les effets lorsqu'ils se rendent à l'épicerie ou qui doivent se déplacer entre leur domicile et leur lieu de travail mais n'ont pas les mêmes moyens que d'autres personnes pour le faire. Nous prenons une mesure ciblée, comme je l'ai dit la semaine dernière. Si le chef de l'opposition était attentif — et je pense qu'il l'était —, il saurait que j'ai dit que nous voulions prendre une mesure ciblée pour obtenir des résultats concrets, non pas simplement lancer un programme pour faire la manchette, ce qui serait une façon de faire habituelle du chef de l'opposition. L'annonce sera faite demain, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, plus nous creusons le sujet, plus nous commençons à voir des bribes de ce que le gouvernement, qui n'avait en fait aucune idée de ce qu'il fallait faire et aucune intention de... Compte tenu de la pression constante que nous exerçons, ici, en tant qu'opposition officielle... Nous avons vraiment cherché à amener le gouvernement à prendre une mesure immédiate.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Eh bien, je pense que le premier ministre a mentionné une somme de quelque 20 millions de dollars. Que représente une telle somme, si vous en faites la ventilation, Monsieur le premier ministre — 50 \$ par personne du Nouveau-Brunswick? Vous ne pouvez pas simplement lancer un chiffre comme celui-là sans le mettre en contexte ni préciser ce qu'il signifie. Vous le faites depuis cinq mois, et les gens ne savent pas vraiment ce que vous voulez faire.

Essayez d'aider les gens. Réduisez à la pompe la taxe provinciale sur l'essence et remettez 500 \$ aux personnes qui gagnent 25 000 \$ par année — maintenant. Vous pouvez le faire maintenant. Y réfléchirez-vous, Monsieur le premier ministre?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, Monsieur le président, entendre le chef de l'opposition parler de la question et dire qu'il continue d'insister pour que nous menions le travail à bien, eh bien, voilà qui est un peu fort. Savez-vous quoi? Les gens d'en face n'étaient pas présents la semaine dernière. C'est à ce moment-là que nous avons pris certaines mesures — lorsque nous étions en fait de retour au travail, que nous travaillions au bureau et que nous cherchions une façon d'aider les gens du Nouveau-Brunswick.

Nous avons dit que l'aide serait ciblée, et ce sera le cas. Elle sera ciblée. L'aide ne vise pas tous les gens, car ils n'en ont pas tous besoin. Les gens ne sont pas tous dans la même situation. Les gens n'ont pas tous recours aux services d'une banque alimentaire. Les gens ne gagnent pas tous un revenu fixe. Toutefois, nous savons que des gens ont vraiment besoin de l'aide en question et ressentent les effets de l'inflation, une inflation qui a été en grande partie déclenchée par les cousins fédéraux du Parti libéral. Ils ont mis en péril toute notre sécurité énergétique, et ce, pour aucune raison.

En outre, nous avons connu dans la province le taux de croissance le plus élevé depuis des décennies. Nous voilà donc touchés en quelque sorte par un tsunami, comme je l'ai mentionné la semaine dernière. Toutefois, il s'agit d'un tsunami qui nous rendra meilleurs et plus forts et qui améliorera la situation de notre province, une province de plus en plus respectée et en vue. En plus, Monsieur le président, cela coïncide avec le moment où nous sortons du tunnel en ce qui concerne la COVID-19.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, si le premier ministre sortait de son bureau de temps en temps et s'il allait discuter avec les gens du Nouveau-Brunswick, il comprendrait qu'ils ont énormément de difficultés non seulement à payer leur épicerie mais aussi à payer l'essence qu'ils doivent mettre dans leur voiture pour aller au travail, à la garderie ou ailleurs. Il se rendrait peut-être compte qu'il y a des problèmes sérieux et il agirait peut-être davantage, sans attendre cinq mois pour faire une annonce dont nous ne sommes pas, encore aujourd'hui, certains du contenu.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le premier ministre, quand allez-vous annoncer officiellement et formellement ce que vous avez discrètement dit, ici, cet après-midi? Car, les gens du Nouveau-Brunswick attendent. Ils souffrent et ils ont besoin d'aide. Toutes les autres provinces parviennent à aider leur population. Encore une fois, le Nouveau-Brunswick, avec le premier ministre Higgs, se classe au dernier rang en ce qui a trait à l'aide. Allez-vous les aider sérieusement?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, j'ai dit dans la réponse précédente, Monsieur le président, que l'annonce serait faite demain, mais je peux le répéter : L'annonce sera faite demain. L'annonce sera faite demain. Toutefois, lorsque le chef de l'opposition parle de parcourir la province et de discuter avec les gens du Nouveau-Brunswick, je me demande s'il discute avec tous les employeurs de la province qui ne peuvent pas trouver de travailleurs ni de gens prêts à renoncer à leurs prestations d'assurance-emploi et à fournir une aide à un moment où nous avons vraiment besoin de main-d'oeuvre. Partout où je vais, des gens m'apostrophent pour dire : Je n'ai pas de travailleurs ; je n'ai personne qui veut travailler au Nouveau-Brunswick.

Donc, si nous voulons faire quelque chose ensemble, mettons alors sur pied un programme d'assurance-emploi et proposons-le au gouvernement fédéral — un programme qui fonctionne vraiment concrètement et amène les gens à participer à la solution. Nous avons besoin de l'ensemble de la population. Bon, nous pouvons parler de raisons pour lesquelles les gens ne peuvent pas travailler, et certaines d'entre elles seront très valables. D'autres personnes doivent toutefois se joindre à la population active, et nous avons plus que jamais besoin d'elles dans toutes les régions de la province. Parlons-en, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je devrais peut-être reposer la question, car personne ne parle du sujet dont vient de parler le premier ministre. Nous parlons du coût de la vie. Nous parlons du prix à la pompe. Savez-vous pourquoi nous en parlons, Monsieur le président? C'est parce que les gens du Nouveau-Brunswick en parlent. Cela les inquiète. Ils en ont assez du premier ministre qui ne fait rien et attend, je suppose, cinq mois avant de faire l'annonce qu'il fera demain.

Nous avons déjà été désappointés et déçus par le premier ministre. Franchement, nous attendrons de voir les détails de son annonce demain. Au bout du compte, le premier ministre sera réputé pour son inaction et pour son manque d'empathie envers les gens qui souffrent le plus dans la société et sera connu comme une personne qui ne se soucie que des recettes de la province et non du bien-être des gens du Nouveau-Brunswick. Donnez-nous des détails, Monsieur le premier ministre.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, encore une fois, les propos offrent peu de détails et beaucoup de verbiage, ce qui est tout simplement typique. Regardez notre budget. Examinons notre budget, pour chaque ministère, Monsieur le président — des investissements records sont réalisés en santé, en éducation et en développement social. Monsieur le président, il s'agit d'investissements records.

Voulez-vous parler d'un gouvernement d'action après avoir passé au travers de la pandémie de COVID-19? Notre province a le vent dans les voiles. Dans l'histoire de la province — depuis combien d'années, 40 ou 50 ans? — jamais n'avons-nous observé une croissance comme celle que nous observons en ce moment au Nouveau-Brunswick. Pourquoi en est-il ainsi, Monsieur le président? C'est parce que les gens voient le Nouveau-Brunswick comme l'endroit idéal où habiter, vivre et travailler.

Si le chef de l'opposition pense que personne ne parle d'assurance-emploi, il devrait peut-être lire l'éditorial aujourd'hui. Il devrait peut-être lire le *Globe and Mail* aujourd'hui, Monsieur le président. Nous connaissons une pénurie de travailleurs, mais savez-vous quoi? Il y en a ici même dans la province. Les mots « dans la province » constituent l'élément clé. Nous avons besoin d'eux sur le marché du travail.

PROTECTION DE L'ENFANCE

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, le premier ministre a dû jouer une bonne partie de golf jeudi, car il semble vraiment surexcité aujourd'hui ; il essaie de dire qu'il a une solution à tout et que son bilan est le meilleur depuis 50 ans. Honnêtement, nous laisserons d'autres personnes faire de telles comparaisons, Monsieur le premier ministre, mais pas vous. Nous verrons ce que cela signifie vraiment.

Voici ce que je vais vous demander par l'intermédiaire du président, Monsieur le premier ministre. Le projet de loi 114, *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, comme je l'ai dit la semaine dernière et comme nous l'avons dit de ce côté-ci de la Chambre, représente un très bon point de départ pour protéger les enfants de notre province. Toutefois, de nombreux experts, tel que le défenseur des enfants et des jeunes, par exemple, disent qu'il s'agit d'un bon point de départ mais que des améliorations sont nécessaires. Le défenseur des enfants et des jeunes a proposé des amendements qui devraient être présentés. Le gouvernement, par votre intermédiaire, Monsieur le président, s'engagera-t-il à renvoyer la question au Comité de modification des lois afin que des parties prenantes puissent venir donner leur avis?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis content d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

projet de loi 114. Le député d'en face a raison. Simplement à titre d'éclaircissement, le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés a effectivement félicité le gouvernement d'être allé de l'avant avec le projet de loi. Le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés a formulé un certain nombre de suggestions.

Encore une fois, sur le plan du processus, les parlementaires d'en face ne laissent même pas le projet de loi franchir l'étape de la deuxième lecture. Voici la suggestion que certains de mes collègues et moi avons présentée : Laissons le processus suivre son cours. Laissons le projet de loi être envoyé au Comité des prévisions budgétaires. Discutons du sujet à la Chambre et nous pourrions échanger de part et d'autre. Encore une fois, ayons une solide discussion ici, à l'Assemblée législative. Si, en fait, les parlementaires du côté de l'opposition pensent qu'ils n'obtiennent pas toutes les réponses à leurs questions ni à celles des lobbyistes dans les coulisses, nous examinerons alors la situation à ce moment-là. Néanmoins, Monsieur le président, laissons le processus commencer...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous voulons un processus ouvert et transparent. Nous voulons un processus qui permettra aux experts en la matière de venir nous donner leur opinion sur un projet de loi qui représente un excellent point de départ.

Cette mesure législative apporte des changements à une loi qui existe depuis 40 ans. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire de ce projet de loi le meilleur au pays? Nous pourrions protéger de la meilleure façon possible les jeunes et les enfants, ici, au Nouveau-Brunswick. Il y a des gens qui ont une expertise et des informations qui pourraient nous nourrir ici, en tant que parlementaires. Au bout du compte, nous pourrions alors prendre une meilleure décision sur ce projet de loi.

Alors, j'aimerais avoir un engagement de la part du ministre qu'il permettra aux experts, donc à ceux et celles qui veulent intervenir publiquement afin de nous informer et de nous éduquer davantage sur le projet de loi, de le faire. Alors, permettra-t-il une telle situation?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis reconnaissant au député d'en face de ses questions sur le projet de loi 114. Comme il a été mentionné plus tôt, le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés, en vertu de la loi, soit celle qui régit précisément les activités du bureau, peut formuler des recommandations. Bon, au chapitre des consultations, le ministère a mené de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

vastes consultations avant que le projet de loi ne soit présenté au Cabinet. Monsieur le président, un examen du document de consultation, lequel a donné lieu à un certain nombre de réponses de la part de diverses personnes... En tout, 950 réponses complètes au sondage en ligne ont été présentées. Nous avons tenu des séances en personne.

Si le député d'en face veut donc nous fournir la liste des personnes dont il parle et qui, à leur avis, n'ont pas eu la possibilité de formuler des observations ou qui ont raté les consultations, nous pourrions voir si des personnes ont été oubliées. Encore une fois, relativement au processus, renvoyer le projet de loi au comité après la deuxième lecture est une bonne façon de procéder.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, il est incompréhensible que le gouvernement et le ministre n'acceptent pas d'inviter des experts à comparaître devant un comité parlementaire et à donner leur avis en fonction de leur expérience, de leur expertise et de leurs connaissances. Nous ne demandons pas l'impossible. Nous demandons que des experts viennent comparaître devant des législateurs pour expliquer les éléments qui sont bons et ceux qui peuvent être améliorés.

Quelle est la raison de votre entêtement? Monsieur le président, pourquoi le gouvernement s'entête-t-il tant à ne pas accepter d'inviter les experts à comparaître devant un comité? Je ne comprends pas son entêtement. L'objectif est de travailler de façon constructive, de réaliser des améliorations et d'en arriver à la meilleure mesure législative du pays. Monsieur le ministre, par votre intermédiaire, Monsieur le président, pourquoi n'acceptez-vous pas simplement d'inviter les experts à comparaître devant un comité?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, pourquoi le député d'en face n'appuie-t-il pas simplement le projet de loi?

J'ai une question pour le député d'en face. Le défenseur des enfants et des jeunes fait-il partie des experts dont parle le député? Nous avons déjà parlé de la question. Le défenseur a été consulté. L'Association des familles d'accueil du Nouveau-Brunswick fait-elle partie des experts dont il parle? Les experts en question ont déjà donné leur avis. L'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick fait-elle partie des experts dont il parle? Les experts en question ont déjà donné leur avis. L'Alliance Pro-jeunesse fait-elle partie des experts dont il parle? Les experts en question ont déjà donné leur avis. Les écoles de travail social du Nouveau-Brunswick font-elles partie des experts dont il parle?

Monsieur le président, le député d'en face doit faire preuve de transparence. Cessez de cacher les personnes qui se trouvent derrière et dites-nous qui figure votre liste et n'a pas été consulté. Au sujet du projet de loi, 1 000 personnes ont été consultées. Voilà beaucoup de personnes. Qui cachez-vous dans les coulisses?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, restons calmes. Nous parlons de la sécurité et de la protection des enfants et des jeunes.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Si le ministre revenait en arrière et écoutait ce que l'opposition dit depuis le début, il nous entendrait dire que le projet de loi en est un bon. Le projet de loi comporte de nombreux éléments positifs. En fait, nous avons remercié le ministère et félicité le ministre et le gouvernement de l'avoir présenté. Nous l'avons fait de ce côté-ci, et beaucoup d'autres l'ont fait aussi. Ne soyez donc pas sur la défensive, Monsieur le ministre. Voyez simplement notre proposition comme une occasion d'inviter les experts qui le veulent à comparaître devant un comité afin qu'ils expliquent quels sont les éléments qui devraient être améliorés dans le projet de loi et dans le processus ainsi que la raison pour laquelle ils devraient l'être. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement ne veut pas le faire. Il ne s'agit que d'une simple demande, une simple réponse affirmative suffirait, et c'est la bonne chose à faire, Monsieur le président.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, nous voulons nous assurer que les enfants et les jeunes de la province sont protégés. C'est pourquoi nous faisons avancer le projet de loi.

Monsieur le président, j'étais à Saint John vendredi pour une annonce concernant le logement abordable. Encore une fois, le gouvernement fait du bon travail et fait avancer les choses. Je me suis déplacé et j'ai discuté avec un certain nombre de travailleurs sociaux du ministère, et ils m'ont dit : Monsieur le ministre, nous sommes tellement contents que le projet de loi soit enfin présenté à l'Assemblée législative.

Il a fallu des années de consultation, des années de collaboration et des années de travail avec des experts, que j'ai déjà énumérés, pour obtenir des observations au sujet du projet de loi. Les travailleurs sociaux disaient qu'ils étaient très enthousiastes et très contents de voir le projet de loi aller de l'avant et qu'ils espéraient que ce dernier serait adopté rapidement. Malheureusement, j'ai dû leur dire que les parlementaires du côté de l'opposition semblaient semer des obstacles. Les gens de l'opposition n'ont pas donné les noms de toutes les personnes auxquelles ils font allusion, mais j'ai donné la liste de certaines des...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

GOVERNEMENTS LOCAUX

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. La semaine dernière, j'ai interrogé le ministre des Gouvernements locaux au sujet de préoccupations soulevées par les gens de South Nelson. Un secteur comptant plus de 100 maisons dans la région de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin a été regroupé dans la ville de Miramichi contre le gré des gens qui y habitent. Ils sont extrêmement préoccupés.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Les résidents du secteur ont tenu des réunions, dont une avec le sous-ministre, mais ils n'ont pas été entendus ni écoutés.

Monsieur le président, South Nelson est une région rurale, et ses résidents veulent faire partie du district rural 5. La semaine dernière, au lieu de répondre à la question, le ministre l'a plutôt contournée en donnant une réponse compliquée au sujet du Haut-Madawaska et d'Edmundston. Encore une fois, je demande au ministre de fournir aux gens de South Nelson la raison pour laquelle ils doivent faire partie de la ville de Miramichi au lieu d'être regroupés dans le district rural 5.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci, Monsieur le président. Encore une fois, la semaine dernière, j'ai eu le grand plaisir de me rendre à deux reprises dans la région de Renous, dans la circonscription de Miramichi. J'ai eu d'excellentes conversations avec des gens des quatre coins de la circonscription. Encore une fois, en ce qui concerne South Nelson, nous avons certainement eu des discussions avec certaines personnes de la région. Nous aurons des discussions au sein de notre ministère dans les prochains jours, je pense. Espérons que nous pourrions obtenir davantage de renseignements sur le sujet pour savoir ce qui s'est passé et ce qui en ressort. Je sais que des discussions avec des représentants de la ville de Miramichi sont également en cours. J'espère m'y rendre encore une fois en fin de semaine pour parler de la situation.

Monsieur le président, nous allons de l'avant en ce qui concerne la réforme de la gouvernance locale. Il n'y a aucune surprise. Le processus est ouvert et transparent. Nous donnons certainement plus de renseignements que jamais ; espérons donc que nous aurons de bonnes discussions cette semaine. Merci, Monsieur le président.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, pourquoi la région de Stilesville, dont les résidents sont dans la même situation que ceux de la région de South Nelson, peut-elle demeurer rurale alors que cette dernière ne le peut pas?



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Comme nous le savons, Stilesville est un quartier dans la région du Grand Moncton. Nous avons eu des discussions avant le 4 mars. Encore une fois, les parlementaires de l'opposition libérale ont eu besoin du déclenchement d'élections partielles pour se réveiller. Nous avons eu une excellente discussion avec les gens de Stilesville. Nous avons certainement parlé avec des représentants de la ville de Moncton et nous sommes arrivés à un consensus ; voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Partout au Nouveau-Brunswick — et le député de Tracadie ne va pas aimer ce que je vais dire —, la réforme n'est pas facile. Il s'agit d'effectuer des changements. Nous changeons les attitudes. Nous cherchons à réduire le chevauchement et réalisons des gains d'efficacité, et ce sont des choses que le député d'en face n'aime pas faire, je pense. Toutefois, de ce côté-ci de la Chambre, Monsieur le président, nous voulons réduire le déficit démographique. Nous voulons faire en sorte que 100 % des gens du Nouveau-Brunswick puissent voter lors des élections municipales et aller de l'avant. Finalement, après 25 ans, un gouvernement fait bouger les choses en ce qui concerne la réforme de la gouvernance. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Merci, Monsieur le président. Au cours des six derniers mois, l'entité 22, qui s'appelle maintenant Miramichi River Valley, a traversé une période tumultueuse en ce qui concerne les exigences imposées au sujet de la fusion. La région de la vallée de la rivière Miramichi, où est situé le village de Blackville, qui compte une population de 1 100 personnes, fera désormais partie d'une entité comportant plus de 7 000 personnes et cinq districts de services locaux, notamment Renous, Quarryville, South Esk, North Esk et Sunny Corner.

Les élus, le conseil et les présidents des comités consultatifs de DSL déplacent des montagnes pour respecter les échéances serrées établies par le ministère. Les membres de la collectivité sont, bien malgré eux, un peu divisés sur la question. Si, dès le départ, le ministre avait tenu des consultations publiques convenables et inclusives, nous ne serions peut-être pas dans la situation actuelle. Le ministre peut-il expliquer pourquoi il a décidé d'aller de l'avant, compte tenu des observations des résidents de la région? De plus, je vous prie, ne dites pas qu'opérer un changement est difficile ni que nous devons parfois procéder rapidement pour obtenir des résultats. Il s'agit d'une excuse facile, et les gens de Miramichi River Valley méritent mieux.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, en fait, j'étais dans la région de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin cette semaine. Nous sommes allés à Blackville, à South Esk, à North Esk et à Sunny Corner. Nous sommes aussi allés à Sillikers. Nous sommes allés à Sillikers. Nous avons parlé aux gens. Voilà en quoi tout cela consiste.



Questions orales

L'entité 22 et toutes les autres entités font l'objet de la réforme de la gouvernance locale. Nous changeons la façon dont collaboreront les administrations municipales et le gouvernement provincial. C'est normal. Les gens de l'entité 22 peuvent travailler ensemble ; ils peuvent collaborer. Voilà, en partie, en quoi consiste la réforme — travailler ensemble afin de réaliser des gains d'efficience, de réduire le chevauchement et d'assurer aux gens qu'ils pourront voter à l'occasion des élections municipales.

De plus, Monsieur le président, la prochaine fois que le député d'en face fera de la politique dans la région, il est important qu'il parle aux gens. J'y étais cette semaine, et les gens sont contents que nous procédions à la réforme de la gouvernance locale.

COÛT DE LA VIE

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, les locataires ont besoin d'un loyer abordable, mais les loyers vont monter en flèche l'hiver prochain parce que le plafond temporaire sur les augmentations de loyer, instauré par les Conservateurs, disparaîtra la veille du jour de l'An, en même temps que l'année 2022. L'hiver prochain, cela coûtera plus cher de chauffer notre maison, car le premier ministre a permis à Énergie NB d'augmenter les factures d'électricité. Le premier ministre prend-il des mesures afin de rendre les factures d'électricité abordables pour les gens du Nouveau-Brunswick, notamment en finançant l'achat d'une thermopompe centrale ou en aidant les gens à remplacer les fenêtres froides qui laissent passer les courants d'air? Non.

Les Verts disposent d'un plan visant à rendre la vie plus abordable, lequel prévoit un plafond permanent sur l'augmentation des loyers afin que ceux-ci soient abordables. Augmentez le salaire minimum maintenant, et non pas plus tard, pour que les gens puissent dès maintenant garder la tête hors de l'eau. Bonifiez les chèques de crédit pour la TVH grâce aux recettes inattendues générées par les prix élevés de l'essence afin que les gens qui dépendent de ces chèques puissent joindre les deux bouts.

Monsieur le président, quel est le plan du premier ministre? Qu'attend-il? Pourquoi ne dit-il pas aujourd'hui aux gens du Nouveau-Brunswick et à nous ce qu'il compte faire?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, la question soulève beaucoup de sujets de discussion ; je ne sais donc pas si je devrais n'en choisir qu'un seul. Je vais peut-être en choisir un, et c'est le coût élevé de l'énergie.

Le chef du Parti vert devrait prendre conscience de la façon dont nous en sommes arrivés là et de la direction vers laquelle nous nous dirigeons, car la situation ne fera qu'empirer. S'il pense que le gouvernement peut continuer à percevoir plus de taxes et d'impôts — plus d'argent, plus de taxes et d'impôts — afin de compenser les coûts croissants de l'énergie...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Il faudra une stratégie plus vaste que cela. Je sais que les énergies éolienne et solaire ne suffiront pas. Celles-ci joueront un rôle important, mais tout ne sera pas axé sur elles.

Monsieur le président, je pense donc que le temps est venu pour le chef du Parti vert de mettre cartes sur table. Quel est son plan pour les coûts énergétiques qui montent en flèche, car aucun véritable plan n'est prévu pour y remédier? Monsieur le président, nous adoptons une perspective à long terme. Nous tâchons de faire la transition vers des conditions qui sont acceptables pour les gens. Il ne s'agira pas d'augmenter continuellement les taxes et impôts de l'un pour aider l'autre ni de simplement poursuivre ainsi de façon cyclique sans jamais obtenir de bons résultats. Toutefois, nous aurons un plan.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick réduisent leurs dépenses et essaient de faire une utilisation optimale de leur argent, mais celles qui n'en ont pas assez pour vivre — du moins celles qui n'en avaient pas assez avant l'augmentation fulgurante du coût de la vie — ne savent plus à quel saint se vouer en raison du coût de la vie exorbitant.

C'est la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. La question est la suivante : Comment les personnes ayant une incapacité qui ne peuvent pas travailler ou qui ont du mal à trouver un employeur disposé à les engager sont-elles censées vivre des prestations d'aide au revenu? Le rajustement en fonction du coût de la vie que les Conservateurs ont établi il y a six mois pour les bénéficiaires de l'aide sociale a déjà été englouti par l'inflation.

Une personne de ma circonscription qui vit avec une incapacité a demandé s'il pourrait au moins y avoir un laissez-passer d'autobus pour les gens comme elle. C'est une bonne idée, et le laissez-passer devrait être valide sur les réseaux de transport en commun des villes et sur le réseau de Maritime Bus. Autrement, comment les bénéficiaires de l'aide sociale sont-ils censés se rendre là où ils doivent aller? Nous savons que le premier ministre ne considère pas le transport collectif comme un service public essentiel. Il n'a pas voulu utiliser l'argent d'Ottawa, soit des dizaines de millions de dollars.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Comment le premier ministre peut-il s'attendre à ce que les gens ayant une incapacité puissent se rendre où ils doivent aller?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, vous savez, ce serait merveilleux d'avoir un service de transport collectif abordable dans l'ensemble de la province. Il faut essayer d'équilibrer le tout en fonction de la population. Peut-être que, si notre croissance

Questions orales

démographique se poursuit à un rythme soutenu, nous y arriverons à certains endroits dans notre province. Le tout vise à préparer l'avenir et à fournir ce qui est nécessaire dans de nombreux secteurs.

Je pense que, si le chef du Parti vert examine notre bilan en matière d'aide sociale... Monsieur le président, je pense qu'il s'agit d'un record à cet égard et aussi en ce qui a trait aux investissements qui ont été réalisés. Oui, il s'agit d'une période d'incertitude, compte tenu du taux d'inflation qui est si élevé à l'heure actuelle. Toutefois, Monsieur le président, nous continuerons de nous attaquer aux défis qui se posent aux personnes qui ont le plus besoin d'aide.

Oui, nous avons eu, il y a une ou deux semaines, une rencontre en vue de travailler avec un groupe de soutien des personnes handicapées et de comprendre les priorités des gens. Nous élaborons un plan d'action, contenant de vraies mesures qui comptent pour ces personnes et leur permettent de vivre convenablement dans la province, car nous sommes au courant des défis qui se posent à certaines personnes. Il y a de véritables défis, et nous devons y répondre. Cela ne signifie pas qu'il est possible de plaire à tout le monde, mais il faut aider les gens qui en ont réellement besoin.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

SANTÉ MENTALE

M. McKee (Moncton-Centre, L) : La création d'un poste de défenseur en matière de santé mentale a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée législative à l'automne 2019 — il y a plus de deux ans et demi. À maintes reprises, la ministre a dit que le dossier était dans sa ligne de mire ou elle a donné comme excuse la pandémie. Il s'agit cependant d'excuses, Monsieur le président.

[Original]

Comme vous le savez, Paul Ouellet fait du lobbying auprès du gouvernement depuis plusieurs années, et c'est bel et bien lui qui nous a inspiré la proposition de notre motion. Il a deux soeurs et un frère qui souffrent de schizophrénie. Il les a aidés et il s'est occupé d'eux. Il peut constater les difficultés auxquelles sont confrontées les familles. Toutes les familles n'ont pas quelqu'un comme Paul Ouellet pour plaider pour elles. Les personnes qui souffrent n'ont pas de voix et, souvent, elles souffrent en silence. Pour les personnes plus vulnérables de notre province, nous avons besoin d'un défenseur en matière de santé mentale. J'aimerais que la ministre nous dise, une fois pour toutes, si ce gouvernement n'a en fait aucune intention de mettre en place un poste de défenseur en matière de santé mentale.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis reconnaissante de la question. Comme toujours, le ton des parlementaires du côté de l'opposition est extrêmement négatif. Je me rends compte de l'ardeur qui les anime. Je comprends que le sujet leur tient à coeur. Écoutez, j'ai rencontré M. Ouellet. Ce dernier est un homme authentique qui défend vraiment et sincèrement les personnes atteintes de troubles de santé mentale, et il change vraiment le cours des choses au Nouveau-Brunswick. Je tenais à dire cela, car je lui suis réellement reconnaissante de tout ce qu'il a proposé, et j'ai aimé mes rencontres avec lui.

Je suis d'accord avec le député d'en face pour dire que nous devons régler la question. Le député a laissé entendre que j'avais utilisé la pandémie comme excuse, mais je dirai simplement que le ministère de la Santé a été débordé par la pandémie et la gestion de la crise. Le moment est cependant venu de nous en occuper. Nous avons eu des rencontres avec le défenseur des enfants, des jeunes et des aînés pour déterminer ce qu'un tel poste supposerait, et nous continuerons d'agir en ce sens.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, le Tribunal de la santé mentale, à Saint John, a été couvert d'éloges pour la priorité qu'il accorde au traitement en milieu communautaire et à la réinsertion sociale, et il est temps d'étendre ce type de tribunal à d'autres régions de la province. Parallèlement, la ville de Moncton connaît un accroissement considérable de l'itinérance et de la criminalité, surtout dans le centre-ville. J'ai récemment assisté à deux assemblées publiques locales. Les gens veulent des solutions maintenant, et ils veulent que tous les paliers de gouvernement redoublent d'efforts.

Le premier ministre s'est récemment rendu dans la région, et il a dit publiquement que Moncton avait en effet besoin de ressources additionnelles. À l'une des assemblées, l'inspecteur de la GRC a même dit que les procureurs de la Couronne sont réticents à approuver des accusations visant des personnes itinérantes et des personnes qui ont des troubles de santé mentale. Monsieur le président, voilà pourquoi un tribunal de la santé mentale est nécessaire : pour que ces personnes aient accès à des services et des traitements au lieu qu'elles passent par le système de justice ou que les procureurs de la Couronne ne s'occupent même pas de la question. Quand le gouvernement s'engagera-t-il à étendre le programme du Tribunal de la santé mentale à Moncton et à d'autres régions de la province?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Encore une fois, Monsieur le président, je suis vraiment reconnaissante de la question, car elle est très importante. J'appuie complètement le Tribunal de la santé mentale. J'ai pu constater le succès du Tribunal de la santé mentale, à Saint John. J'ai moi-même été contrariée quand le tribunal a cessé ses activités, avant qu'un nouveau juge en assume la responsabilité.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Ce que je peux dire, c'est que, il y a quelque temps, soit bien plus d'un mois, j'ai envoyé à mon collègue et au ministère de la Justice une lettre de soutien financier indiquant que les fonds étaient disponibles pour le Tribunal de la santé mentale. Je n'ai aucun doute que le ministère de la Justice présentera un plan visant à étendre le programme du Tribunal de la santé mentale à Moncton. J'ai fait part de la lettre à la mairesse ; de plus, je veux que le projet voie le jour dès que possible. Je remercie le député d'en face de la question, et j'espère que la réponse était celle qu'il espérait.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

